Bulletin Officiel d'information
de la ligue Ile de France de la Fédération Française de Natation

Jeudi 27 septembre 2018 – N°3308

ATTENTION
La Fédération Française de Natation déménage !!!

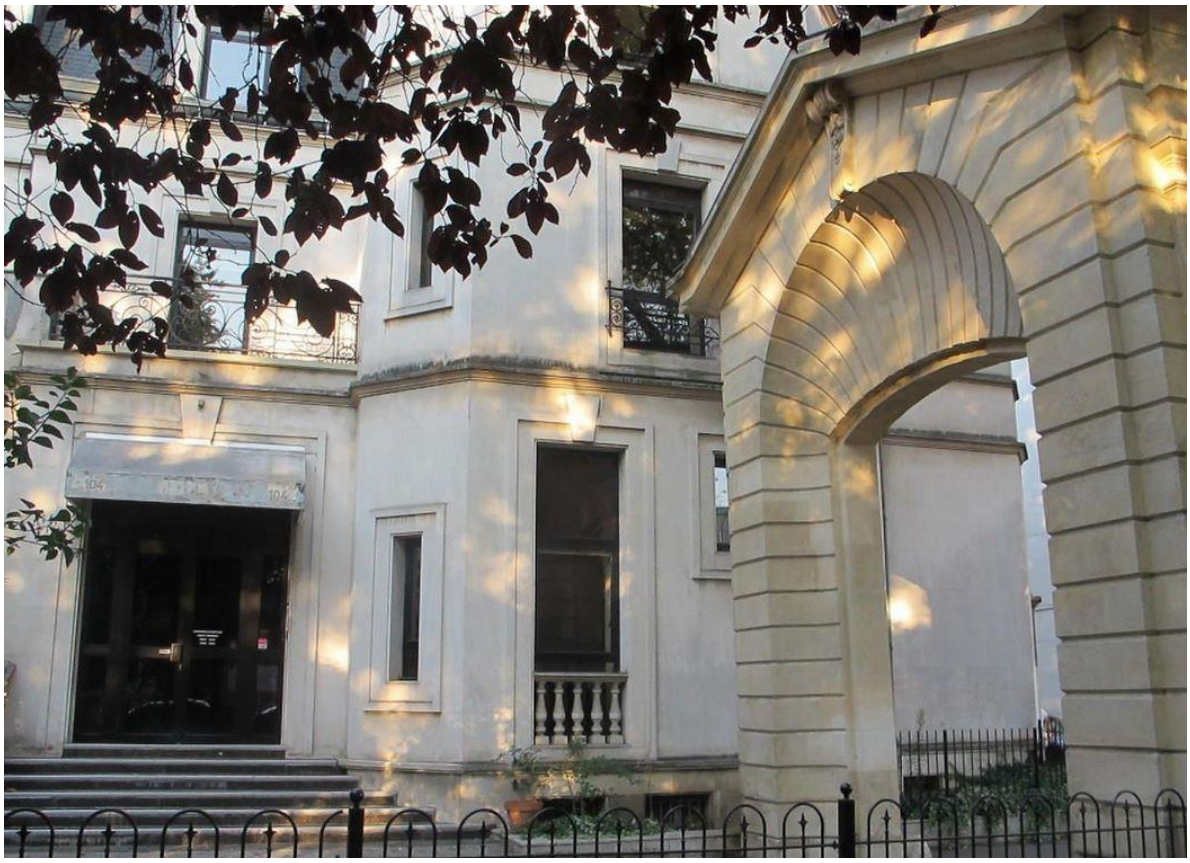

La Fédération Française de Natation quitte la Tour Essor pour un nouveau siège à partir 1er octobre à l'adresse suivante :
104, Rue Martre - CS 70052
92583 Clichy Cedex

163, boulevard Mortier 75020 PARIS - Tel. : 01 40 31 19 20
http://www.lif-natation.fr - email : lif@lif-natation.fr
Siret : 784 808 818 000 24 - NAF 9312 Z - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75

Bureau élargi LIFN

Compte rendu du bureau élargi du 18 septembre :

Présents : Noëlle Hamon, Aline Michelet, Marieke Hoedts, Jean-Jacques Beurrier, Xavier Behaeghel, Sébastien Dufraigne et Dominique Basset
Assiste en partie : Jean-Lionel Rey

INSEP :
La ligue ne gère plus financièrement le pôle de l'INSEP ; pour la saison 2018-2019, les nageurs sont entraînés par Michel Chrétien, Matthias Mercadal et Xavier Idoux.

CAF :
Une réunion aura lieu le mardi 25 septembre avec tous les entraîneurs, Dominique Basset conduira cette réunion.

Formation des entraîneurs :
Jean Lionel Rey présente le projet natation course de la ligue et Xavier se propose de l'envoyer aux clubs concernés.

Ile de loisirs de Jablines :
La finale de la Coupe de France d'eau libre s'est très bien déroulée ; beaucoup de bénévoles et la sécurité très bien assurée. Le bureau renouvelle ses remerciements à tous pour la très bonne tenue de cet évènement.
Au vu du nombre de transpondeurs perdus, il faut pouvoir à l'avenir prévoir un remboursement par le nageur.

Natation artistique :
Dominique Basset se rendra à un rendez-vous avec le président du club de Corbeil suite à la réduction d'attributions de lignes d'eau pour la natation artistique.

Paiement des licences :
Le paiement par les clubs est obligatoire par CB, la fédération autorise le paiement par virement si le montant est supérieur à 4500 euros.

Colloque sur l'apprentissage de la natation
Il aura lieu le 13 octobre et Noëlle Hamon représentera Jean-Jacques Beurrier.

FFN :
La nouvelle adresse de la fédération est le 104 rue Martre à Clichy, à partir du 1er octobre.

ERFAN :
Seulement 14 inscrits au BF2 ; il n'y aura donc qu'une promotion au lieu des 2 prévues.

COSMOS :
Xavier Behaeghel et Jérôme Chastagner se rendront à une réunion sur la réforme de la formation professionnelle continue.

CNDS :
Bonne surprise, nous pouvons faire une demande complémentaire

KIDEXPO :
Il aura lieu du 31/10 au 4/11. Les bénévoles de la ligue sont réquisitionnés. Benjamin Auffret et Axel Reymond ont été sollicités pour leur présence.

La Secrétaire Générale
Aline Michelet

Le Président de Ligue Ile-de-France
Jean-Jacques Beurrier

INFORMATION IMPORTANTE

Rappel aux clubs sur la procédure à suivre pour licencier un adhérent

Première étape : le « formulaire-licence »

- Les formulaires de demande de licence sont à la disposition du club sur extraNat ou sur le site FFN : https://ffn.extranat.fr/html/ressources/ffn/formulaire_licence_2019.pdf

- Le club doit imprimer le «formulaire-licence» **et le faire remplir et signer par le licencié** en double exemplaire (un pour le club, un pour l'adhérent) ou, s'il s'agit d'un mineur non émancipé, par la personne exerçant sur lui l'autorité parentale.

- Le club conserve pendant toute la durée de la saison cette demande de licence qui est la preuve de la volonté d'adhérer à la Fédération et de bénéficier ou non de l'assurance fédérale.

Pour rappel : La Code du sport pose à la charge des associations une obligation d'information sur l'intérêt pour leurs adhérents de souscrire un contrat d'assurance de personnes « couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer» (Code du sport, article L 321-4).
Le « formulaire-licence » est l'occasion pour le club de satisfaire à cette première obligation.

A noter : dans un arrêt du 6 mai 2016, la Cour d'Appel de Colmar a rappelé qu'une association sportive était tenue de transmettre à chaque adhérent une notice d'information, en application de l'article L. 321-4 du Code du sport, sous peine de voir sa responsabilité engagée pour manquement à son devoir de conseil et d'information.

En l'espèce, la Cour a souligné que l'association ne rapportait pas la preuve de la remise au requérant de cette notice d'information. En effet, seul était produit par l'association un exemplaire vierge du formulaire de demande de licence qui n'apporte pas à l'adhérent des informations équivalentes à celles devant figurer dans la notice établie par l'assureur. En conséquence, étant donné que les préjudices invoqués par la victime étaient bien des préjudices corporels ayant vocation à être garantis par une assurance de personne, la Cour a considéré que l'association avait commis un manquement à son obligation d'information de nature à engager sa responsabilité (CA de Colmar, 6 mai 2016 n° 14/02897, Monsieur X).

De plus, le statut de licencié FFN offre la possibilité de bénéficier d'une assurance «individuelle-accident». Cependant, puisqu'il ne s'agit pas d'une assurance obligatoire, le respect de la liberté contractuelle suppose de faire connaître au licencié le prix de la garantie de base, son caractère non obligatoire, la possibilité d'y renoncer et la faculté de souscrire une option complémentaire offrant davantage de garanties.
Le «formulaire-licence » permet au club de satisfaire à cette seconde obligation.

Dès lors, dans le cas où l'un de vos adhérents soutiendrait qu'il n'a pas été informé de la possibilité de souscrire à l'assurance « individuelle-accident » ou de souscrire une option supplémentaire, le « formulaire-licence » constitue une preuve susceptible d'être opposée.

Deuxième étape : le certificat médical

Lors de la prise de première licence, le club s'assure de la présentation par le licencié-pratiquant d'un certificat médical datant de moins d'un an et permettant d'établir l'absence de contre-indication à la pratique de la ou des disciplines fédérales envisagées (précisant le cas échéant, en compétition).

Lors du renouvellement d'une licence, qui s'entend comme la délivrance d'une nouvelle licence sans discontinuité dans le temps avec la précédente, le club s'assure de la présentation par le licencié pratiquant d'une attestation de réponse négative au questionnaire santé.

A noter que ce questionnaire santé peut être renouvelé au maximum deux (2) ans de suite.
A la suite de quoi, un nouveau certificat médical de non contre-indication à la pratique de la ou des disciplines fédérales envisagées sera exigé.

LICENCE									
Obtention	Renouvellements								
Année N	Année N + 1	Année N + 2	Année N + 3 (renouvellement triennal)	Année N + 4	Année N + 5	Année N + 6 (renouvellement triennal)	Année N + 7	Année N + 8	Année N + 9 (renouvellement triennal)
Certificat médical	Questionnaire de santé	Questionnaire de santé	**Certificat médical**	Questionnaire de santé	Questionnaire de santé	**Certificat médical**	Questionnaire de santé	Questionnaire de santé	**Certificat médical**

En revanche, s'il s'agit d'un licencié non-pratiquant, le club peut directement passer à la troisième étape.

Troisième étape : **le paiement de la cotisation**

Le club s'assure de la transmission par le licencié du titre de paiement de la cotisation (licence FFN + adhésion).

POUR RAPPEL :

Les garanties d'assurance sont accordées dès l'accomplissement de ces trois premières étapes ; les licenciés peuvent donc commencer à pratiquer les différentes disciplines.

Cependant, la quatrième étape doit être réalisée dans les plus brefs délais.

Quatrième (et dernière !) étape **: l'enregistrement sur extraNat**

Le club enregistre les données relatives à ses licenciés sur la base de données fédérales et les actualise en tant que de besoin, et est responsable des données fournies à la Fédération.

Spécial règlements sportifs LIFN

Nous ne pouvons pas mettre à jour notre site internet durant la fermeture d'extranat (qui doit rouvrir normalement le 2 octobre), voici l'ensemble de nos règlements sportifs pour la saison 2019 sur Google Drive :

ENF : http://goo.gl/bqsvhC

Natation Artistique : https://goo.gl/99nSbp

Natation Course/Eau Libre : http://goo.gl/xcvWJ2

Maîtres : https://goo.gl/D912uR

Plongeon : https://goo.gl/qs6Hyh

Water-Polo : https://goo.gl/5CcShX

Voici le cahier des charges pour la demande de labellisation des meetings régionaux

DEMANDE LABELLISATION MEETING REGIONAL

A REMPLIR AVANT LE 30 SEPTEMBRE

Documents et conditions

Pour prétendre à une labellisation régionale merci de suivre ce cahier des charges (BO 5023 29 juin 2018):
- Clubs labellisés ou 100% licences en 2017/2018
- Bassin de 50 ou 25m homologué
- Avec chronométrage électronique ou sans chronométrage mais avec 4 officiels A
- Pas de catégorie "Avenirs"
- En dehors des dates réservées par la LIFN pour la catégorie Jeune et pour la catégorie juniors/séniors
- Validation des comités départementaux sur ces demandes de labellisations

MERCI DE JOINDRE PAR MAIL à natation@lif-natation.fr avant le 30 septembre LA PLAQUETTE, AFFICHES ETC... Tous les documents qui vous sembleront nécessaires.

Cette demande peut se faire sur le lien suivant : https://goo.gl/forms/tpCE08bBxJKrM0Hk2

Notre partenaire Eurocomswim vous fait bénéficier d'un code PROMO exclusif Ligue Ile-de-France de Natation sur les équipements Arena
Profitez de -20%

Le salon Sport Santé Bien-Etre

C'est une 2ème édition qui s'inscrit dans une démarche de santé publique et sous le patronage du Ministère des Sports !
Cet événement rassemble tous les acteurs du Sport Santé à des fins de prévention, d'éducation à la sante et d'amélioration du parcours de soins par l'activité physique ou sportive.

Le salon Sport Santé Bien-Etre, c'est 2 jours :

- d'échanges entre public, entreprises et professionnels de santé et du sport ;

- d'information pour comprendre les enjeux de l'activité physique ou sportive pour la santé de chacun, quel que soit sa réalité et sa capacité ;

- de rencontre de partage des meilleures pratiques et solutions pour votre santé et bien-être.

- Pour rendre chacun autonome, responsable, compétent de son capital santé

-Pour développer votre communication et votre notoriété

COMMISSION NATATION ARTISTIQUE

COMMISSION PLENIERE

Rappel : la commission plénière aura lieu le mercredi 17 octobre 2018 dans les locaux de la Ligue à 20h00, n'oubliez pas de vous inscrire via le formulaire en ligne avant le 8 octobre 2018.

https://goo.gl/forms/MNT6oWWX1X4svmvG3

MISE A JOUR CALENDRIER 2018-2019

Pour les lieux de compétition, nous sommes encore en attente des confirmations pour ceux avec des points d'interrogation. La priorité sera donnée au club qui aura une confirmation ferme avec les horaires. N'hésitez pas à vous positionner !

DATE	COMPETITION	LIEU
18 nov 18	SYNCHRONAT	Pontault-Combault
24/25 nov 18	Journées d'Automne	Corbeil ?
09 déc 18	SYNCHRONAT	Massy
19 janv 19	Journées techniques Hiver	Pontault-Combault
20 janv 19	Challenge Néphéliane Hiver	
3 fév 19	SYNCHRONAT	Massy
16/17 fév 19	Tournoi de Printemps	Paris
16/17 mars 19	Championnats Interrégionaux Eté Nationale 3 Juniors	Cergy
24 mars 19	SYNCHRONAT	Pontault-Combault
13/14 avr 19	Championnats régionaux Jeunes	Cergy
4/5 mai 19	Championnats Interrégionaux Eté Nationale 3 Jeunes	Massy
12 mai 19	SYNCHRONAT	Corbeil ?
18/19 mai 19	Championnats Régionaux Avenirs	
25/26 mai 19	Eliminatoire Challenge Coupe Promo	Massy
8/9 juin 19	Championnats Interrégionaux Eté Nationale 3 Séniors/TC	Corbeil ?
	Championnats Interrégionaux Eté Nationale 3 Avenirs	
15 ou 16 juin 19	Animation ballets Poussines	Corbeil ?
22/23 juin 19	Finale Challenge Coupe Promo A&B	

FORMATION OFFICIELS B & C

Une formation aura lieu le 25 novembre 2018, le matin des Journées d'Automne.
Date limite d'inscription : 18 novembre 2018

COMMISSION WATER-POLO DU 24 SEPTEMBRE 2018

Présents : Mme Houllier
MM. Guerguadj, Veneau et Cocouch (CTSR)

LIFN :
Championnats Île-de-France
Calendriers envoyé aux clubs :
Seniors
R1-R2-R3
Jeunes
U17 Excellence 2
U15 et U13 Honneur

Sélections régionales :
U13
Regroupement du collectif 13 ans le dimanche 21 octobre 2018 de 15h00 à 17h00 à la piscine de l'Isle-Adam. Merci aux clubs de faire participer à ce regroupement leurs meilleurs joueurs et d'indiquer à la Ligue leur nom.

Dames :
Retour sur la réunion des clubs féminins seniors de water-polo de l'Open Dames.
6 clubs représentés : Antony Natation - AMNS(Montmartre) - AS Corbeil Essonne - Racing Club de France - SCM Châtillon - Saint-Denis US
Engagement de 3 clubs AS Montgeron WP- A Montmartre NS - Racing Club de France
Antony - Chatillon et Corbeil souhaitent évoluer en ententes;
Saint-Denis US pas d'équipe.

Tour de table:

Montmartre : un effectif de jeunes femmes pour engager une équipe ; la saison passée le rythme était bon et le club propose de faire plus de matchs pour 2018/2019.

SCM Chatillon : départ (arrêt) de plusieurs joueuses
Il ne reste que 7 jeunes femmes et est favorable à une entente avec un autre club,

Souhaite organiser le tournoi de Noël (téléthon) dans l'attente d'une réponse pour disposer de la piscine
Antony N: Effectif de 7 jeunes joueuses; intéressé par une entente avec Chatillon

Corbeil Essonne : Départ de plusieurs filles avec un effectif tendu pour composer une équipe, cherche une entente avec un club

Racing Club de France : 15 à 20 jeunes femmes pas de soucis pour engager une équipe

St-Denis US : plus de filles pour engager une équipe seniors et propose d'engager une équipe U15 jeunes filles dans le championnat U13 garçons

CN Noiséens : proposerait deux jeunes joueuses du CNN (après accord des parents) pour compléter l'équipe de Corbeil-Essonne.

Les échanges au cours de cette réunion dégagent un consensus pour la constitution de 5 équipes : Montmartre Natation – RCF – Montgeron water-polo – Entente SC Chatillon/Antony Natation – Entente AS Corbeil-Essonne/SCN Choisy-le-Roi/CN Noiséens. Il est demandé aux clubs de confirmer l'engagement pour le 15 octobre 2018.
Open Dames 2018-2019 :
Joueuses nées en 2004 et avant
Les joueuses évoluant en division nationale dans le 7 de base ne peuvent participer à l'Open Dames.
Début de l'Open après les vacances de la Toussaint en matchs aller et retour avec le rythme de 2 journées entre chaque vacances scolaires
Le tournoi de Noël sera une animation hors championnat. Organisation à confirmer.

Le président : Gérard Veneau Le secrétaire : Otheman Guerguadj

ERFAN

Vous avez des jeunes dans vos clubs qui souhaitent encadrer et participer à la vie de votre association, inscrivez-les au Brevet Fédéral 1er degré !

L'ERFAN organise une formation BF1 sur les sites des CD78 et CD93. Inscription possible à partir de 15 ans (au 31 décembre 2018).

Le " Brevet Fédéral 1er degré " intervient au sein d'un club de la Fédération Française de Natation, sur tous les publics et encadre des personnes en vue de l'acquisition de l'ENF1 Sauv'nage. Il a pour principales missions :

- de conduire des activités vers l'acquisition de l'ENF1 Sauv'nage dans le cadre du plan de développement du club et du projet pédagogique,
- de participer au fonctionnement du club intégré dans son environnement territorial,
- d'assurer la sécurité des pratiquants de son groupe.

L'organisation de la formation est disponible sur le lien suivant :
http://iledefrance.ffnatation.fr/rsc/1592/fichiers/dossiers/2569.pdf

Le dossier d'inscription à retourner à l'ERFAN Ile de France avant le vendredi 28 septembre :
http://iledefrance.ffnatation.fr/rsc/1592/fichiers/dossiers/2895.pdf

.....

L'ERFAN Ile-de-France lance une formation BNSSA pour les licenciés FFN. Celle-ci se déroulera du samedi 27 octobre au jeudi 1er novembre 2018 (2ème semaine des vacances scolaires) à Paris (siège de la Ligue Ile-de-France de Natation pour la partie théorique et à la piscine Roger Le Gall pour la partie pratique). L'examen se déroulera la deuxième quinzaine de novembre.
Pour plus d'informations, contactez l'ERFAN Ile-de-France : erfan@lif-natation.fr

N'hésitez pas à inscrire les jeunes de vos clubs ! Ils ont plus de 17 ans, ils sont passionnés de natation et souhaitent être sauveteur lors de la période estivale. Alors, la formation BNSSA est faite pour eux.

Merci de transmettre l'information dans vos clubs

Attention nombre de places limitées (18)

ENF

LES EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES ENF 2018-2019

Le **règlement Régional Ile-de-France ENF** intègre l'ensemble des orientations, des règles et des dispositifs proposés au niveau fédéral. Ceux-ci sont présentés dans le règlement de l'École de la Fédération Française de Natation que nous vous invitons à consulter et à télécharger en ligne sur le site FFN à l'adresse suivante :

https://ffn.extranat.fr/html/ressources/pub/2019_annuel_reglements_version_2.pdf

Voici les principales modifications :

« Des règles de l'École de Natation Française aménagées »
Pour faire suite aux remontées de terrain, il y avait une volonté fédérale de faire évoluer l'ENF, sans toutefois la dénaturer et en tenant compte des avancées actuelles en terme de règlementation.

AMÉNAGEMENTS :
Ainsi, pour cette nouvelle saison sportive 2018/2019, chaque nageur licencié au sein de la FFN âgé de 10 ans et moins (né en 2009 et après) prendra part obligatoirement à l'ENF. Les nageurs âgés de 11 ans et plus (nés en 2008 et avant) ne sont pas soumis au caractère obligatoire de l'ENF, ils peuvent cependant prendre part au dispositif s'ils le souhaitent.

NOUVEAUTÉS :
A partir de cette nouvelle saison sportive, les nageurs expatriés ou étrangers, licenciés au sein de la FFN, âgés de 10 ans et moins (nés en 2009 et après) peuvent bénéficier, sur demande motivée auprès de la FFN et après accord de celle-ci, d'une dispense de passage de tests ENF, délivrée au cas par cas, pour prendre part aux compétitions du programme fédéral.

RAPPEL :
La réussite au test du Pass'sports de l'eau est soumise à la présentation et la validation, au minimum, de trois tests au choix.

L'accès à la compétition
Pour les 2009 et après :

Laisser un temps suffisant pour permettre à l'enfant de se former aux problématiques sécuritaires liées à leur activité (Sauv'nage) et à une construction plus élaborée du nageur à partir de la multiplicité des situations pédagogiques (Pass'sports de l'eau).

Les nageurs âgés de 10 ans et moins (nés en 2009 et après) s'engagent au test du Sauv'nage, puis au test du Pass'sports de l'eau et enfin au test du Pass'compétition avant d'accéder à la compétition.

COLLOQUE

De l'apprentissage.... à la performance

Le samedi 13 octobre 2018

de 9h à 18h

à l'INSEP

Tarifs par personne

(accueil et repas inclus)

En Ile-de-France

Clubs FFN 100% licence : 25 €

Autres clubs FFN : 50 €

Hors Ile-de-France : 70 €

Plus d'informations et inscriptions obligatoires :

Ligue Ile-de-France de Natation

erfan@lif-natation.fr

01 40 31 19 29

Crédit photo : FFN/ KMSP/S.Kempinaire

NOUVELLE
LICENCE
2018/2019
OBJECTIF
100 %
LICENCIÉS !
POUR UNE
NATATION
PLUS FORTE
FÉDÉRATION FRANÇAISE
NATATION
PARTENAIRE PRINCIPAL
EDF
PARTENAIRES OFFICIELS
TYR
GROUPE MGS
Mutuelle des Sportifs
SUIVEZ NOUS SUR
YouTube
ffnatation.fr

FÉDÉRATION FRANÇAISE
NATATION

Île de France
Natation

OFFRES D'EMPLOI

Le Cercle des Sports Nautiques de Guyancourt (78) recherche un ou plusieurs éducateurs sportifs (H/F) pour le 1er septembre 2018 en renfort des postes actuels.

Groupes
Initiation - perfectionnement - Ecole de Natation Française - Natation perfectionnement Jeunes Adultes - Aquagym - Compétition Avenirs ou Jeunes

Profil
BEESAN - BPJEPS AAN (carte professionnelle et recyclage PSE1 à jour)

Postes
CDI temps plein ou CDI intermittent - temps de travail annualisé - Rémunération selon CCNS et expérience

Horaires en fonction des groupes de 17h à 22h en semaine et samedi, 8h30 à 12h

Merci d'adresser votre CV ainsi qu'une lettre de motivation par mail à contact@csnguyancourt.fr

---

Fontenay-Sous-Bois (94) : le club de l'USF Natation recrute pour la saison 2018/2019 des éducateurs / entraîneurs H/F, BEESAN ou BPJEPS à partir du mois de septembre.

Différentes activités coexistent au sein de notre club :
- Jardin aquatique ;
- Ecole de natation (ENF 1 / ENF 2) ;
- Aquagym.

Le poste proposé est un CDD d'un an renouvelable. Les horaires sont variables en fonction du ou des groupes attribué(s) (horaires en soirées).
Rémunération de 24 €/H (Taux Horaire Brut)

Pour plus d'informations, **contactez Mme Onidi,** Présidente de la section au **06.07.59.44.36.**

Les personnes intéressées peuvent postuler en envoyant leur candidature par mail : usfnatation@gmail.com.

LE CERCLE DES NAGEURS DU VAL MAUBUEE (77)
RECRUTE UN ENTRAINEUR F/H POUR LA SAISON 2018/2019

Le Cercle des Nageurs du Val Maubuée (77) recherche un BEESAN ou BPJEPS pour la saison 2018/2019.

Poste en CDD pour l'encadrement de l'Aqua-Gym de 12h30 à 13h15 le mercredi
Vous êtes dynamique, motivé, rigoureux et aimez le travail en équipe.

Pour plus de renseignement ou pour postuler, veuillez adresser votre CV à brigittecnvm@gmail.com ou appeler la présidente Brigitte Fontaine au 06.41.12.03.07

CLUB NAUTIQUE DE VIRY-CHATILLON

www.cnv-natation.com

Le CLUB NAUTIQUE DE VIRY CHATILLON Natation RECHERCHE DES EDUCATEURS

Le **CN Viry Chatillon Natation (91)** recherche pour la saison prochaine 2018-2019

des éducateurs pour l'encadrement de groupes :

Jardins Aquatiques, Écoles de Natation, Perfectionnement et Aquagym

(BEESAN ou BPJEPS)

Salaire selon convention collective et expérience

Envoyez vos candidatures avec CV avec lettre de motivation à
presidentecnvnatation@gmail.com et cnv.natation@orange.fr

Le RUEIL ATHLETIC CLUB (92) recherche un éducateur sportif (H/F) pour le 10 septembre 2018 pour ses groupes Avenirs, Jeunes de niveau régional à Interrégional ainsi que pour son groupe adulte.

Profil : BEESAN - BPJEPSAAN (avec sa carte professionnelle)

Poste CDI intermittent. Temps partiel annualisé.

Heures de travail :
Lundi 17h30 - 22h
Mardi 17h - 20h30
Mercredi 17h - 20h30
Jeudi 17h - 20h
Vendredi 17h - 20h30
Samedi et dimanche suivant le calendrier des compétitions

Merci d'envoyer un CV ainsi qu'une lettre de motivation par mail à :
annebrossois@yahoo.fr

La VGA SPORTS D'EAU de Saint-Maur (Val-de-Marne) recherche un entraineur de Natation Course pour suivre un groupe compétition 9-10 ans et un groupe Compétition 14 ans et plus.

Au total, 8h30 par semaine, avec stages et compétitions en plus.

Poste à pourvoir dès maintenant
Pour plus d'infos : natation@vgasportsdeau.org

arena
THERESE ALSHAMMAR
MULTIPLE CHAMPIONNE DU MONDE ET MEDAILLEE OLYMPIQUE